

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Jeudi 3 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### Le Parc naturel de la mer de Corail se structure

**Le gouvernement a arrêté un projet de délibération qui propose de doter le Parc naturel de la mer de Corail d'une véritable existence juridique par la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) dédié. Cette décision avait été prise collégialement par les membres du comité de gestion, le 28 février dernier.**

Le Parc naturel de la mer de Corail (PNMC) a été créé le 23 avril 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour préserver la biodiversité et l'équilibre écologique marin. D'une superficie d'1,3 million de km<sup>2</sup>, cet espace protégé commence environ 22 km après la barrière de corail qui entoure la Grande-Terre et comprend les eaux territoriales et les eaux intérieures des îles éloignées (atolls d'Entrecasteaux, plateaux de Chesterfield-Bellona, récifs Pétrie et Astrolabe, îles Walpole, Matthew et Hunter).



Depuis la création du PNMC, l'élaboration du plan de gestion et la mise en œuvre des décisions adoptées par le comité de gestion sont confiées à la direction des Affaires maritimes (DAM) qui veille à la coordination, à l'avancée des travaux et au respect des délais.

Le comité de gestion pour sa part, est placé sous la co-présidence du Haut-commissaire de la République et du président du gouvernement, appuyé par le membre du gouvernement en charge de l'écologie et du développement durable. Depuis 2015, le comité de gestion du Parc de la mer de Corail s'est réuni à sept reprises. Ces différentes rencontres ont permis de définir les grandes orientations souhaitées par ses membres (adoption du plan de gestion en mars 2018), puis quelques mois plus tard, de prendre les premières mesures prioritaires, dont la création de réserves intégrales (7 000 km<sup>2</sup>) et naturelles (21 000 km<sup>2</sup>), et l'encadrement réglementaire des activités touristiques professionnelles qui s'y déroulent.

Depuis le 12 décembre 2018, le comité de gestion est également conseillé par un comité scientifique de 12 experts.

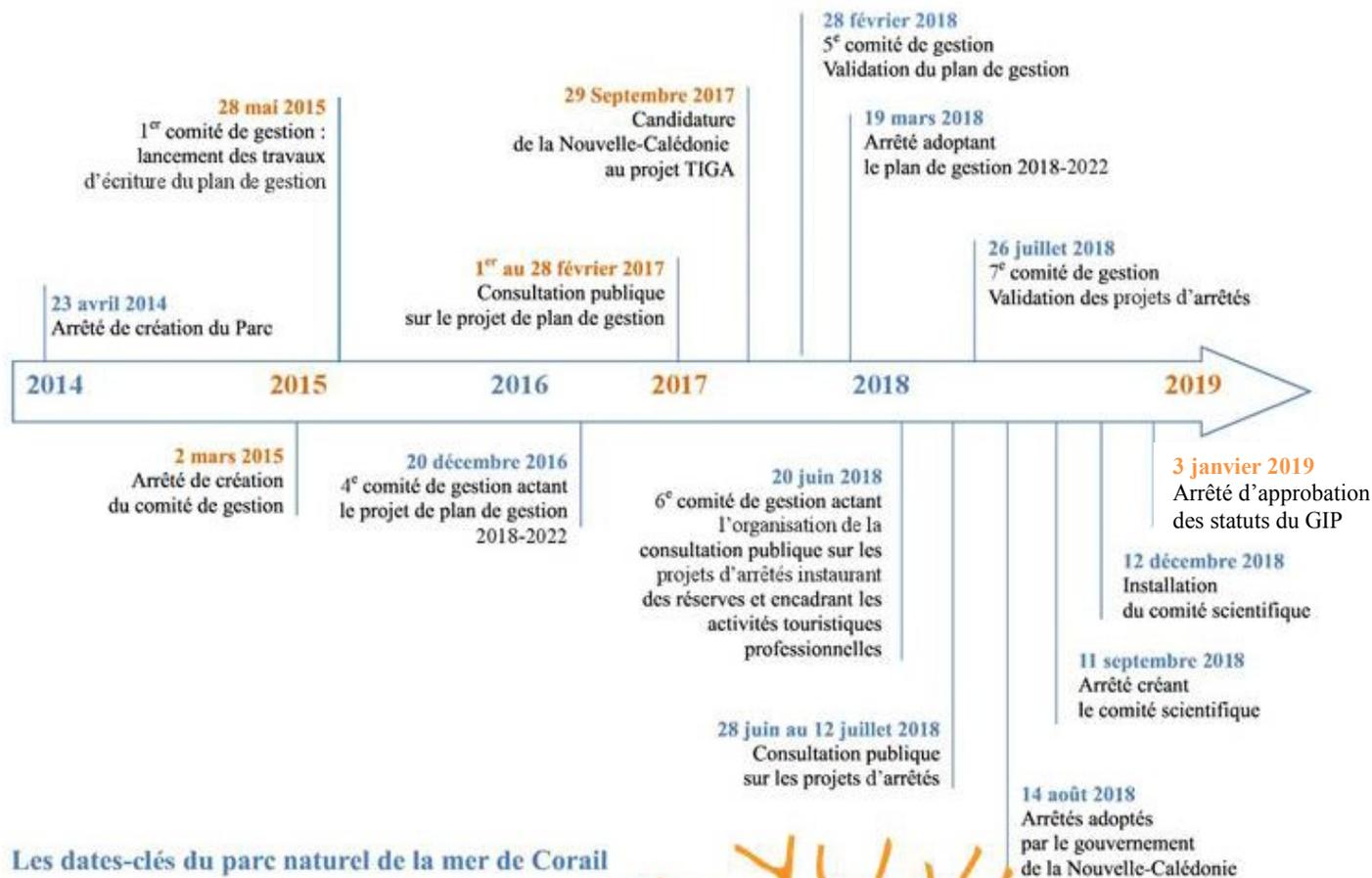
Suivant les souhaits du comité de gestion du 28 février 2018, le gouvernement propose aujourd'hui d'achever la structuration du Parc naturel de la mer de Corail par la création d'un groupement d'intérêt public dédié. Le GIP PNMC sera dirigé par un conseil d'administration constitué par des représentants de l'État, de la Nouvelle-Calédonie et des trois provinces. Il disposera ensuite d'une équipe technique qui aura pour rôle de mettre en œuvre les grandes ambitions portées collectivement pour le parc.

Le GIP du Parc naturel de la mer de Corail aura donc quatre missions principales :

- **coordonner et harmoniser l'évolution de la réglementation entre l'ensemble des acteurs impliqués** (État, gouvernement, provinces, partenaires régionaux),
- **apporter un appui technique et méthodologique** au comité de gestion pour lui permettre de faire des choix éclairés, en cohérence avec les enjeux et les priorités du parc,
- **animer le suivi et l'évolution du plan de gestion**, et évaluer son avancement,
- centraliser les différentes **actions de communication** autour du Parc de la mer de Corail.

Son siège serait, pour débiter, à la direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie.

## Les dates clés de la création du Parc naturel de la mer de Corail



Les dates-clés du parc naturel de la mer de Corail

